Les activités liées au tourisme génèrent 9 500 emplois en Martinique en 2019

Insee Analyses Martinique • n° 68 • Décembre 2023

En 2019, les activités liées au tourisme sont à l'origine de 9 500 emplois directs. Ces emplois touristiques placent la région au second rang national en termes de part dans l'emploi du secteur marchand. Les activités de commerce concentrent près de la moitié des emplois touristiques. La moyenne d'âge des travailleurs du tourisme est particulièrement élevée. Comparé à 2019, la fréquentation des meublés touristiques progresse en 2022 contrairement à celle des hôtels.

En Martinique, un emploi sur dix du secteur marchand dépend du tourisme

En 2019, le tourisme génère 9 500 emplois directs ► **méthodologie** en Martinique. Ils se composent de 8 450 emplois salariés (7 980 en équivalent temps plein) et de 1 050 non salariés. Le secteur touristique ► **méthodologie** représente ainsi 10 % de l'emploi total du secteur marchand ► **figure 1**. La Martinique se situe ainsi au second rang des régions françaises après la Corse (17 %).

Les activités de commerce couvrent 46 % des emplois touristiques contre 30 % au niveau national. La part du commerce de détail non alimentaire est particulièrement élevée. Elle représente un tiers de ces emplois, soit le double de la moyenne nationale. Le secteur de l'hébergement hôtelier, entièrement dédié au tourisme, est le deuxième employeur avec un emploi sur cinq. Les activités de restauration-café représentent 8 % de l'ensemble des emplois touristiques, soit une part deux fois plus faible que la moyenne nationale. L'artisanat représente 5 % des emplois touristiques, tout comme les activités sportives et de loisirs. Enfin, le secteur du patrimoine et de la culture pèse 3 % des emplois.

La Martinique se distingue par la forte proportion de salariés dans l'emploi touristique. En effet, 89 % des emplois touristiques sont occupés par des salariés, soit six points de plus que la moyenne nationale. Par ailleurs, seuls 6 % des indépendants du secteur marchand de la région dépendent du tourisme, plaçant la région au dixième rang des régions françaises. Le régime

► 1. Poids de l'emploi touristique salarié et non-salarié dans l'emploi marchand

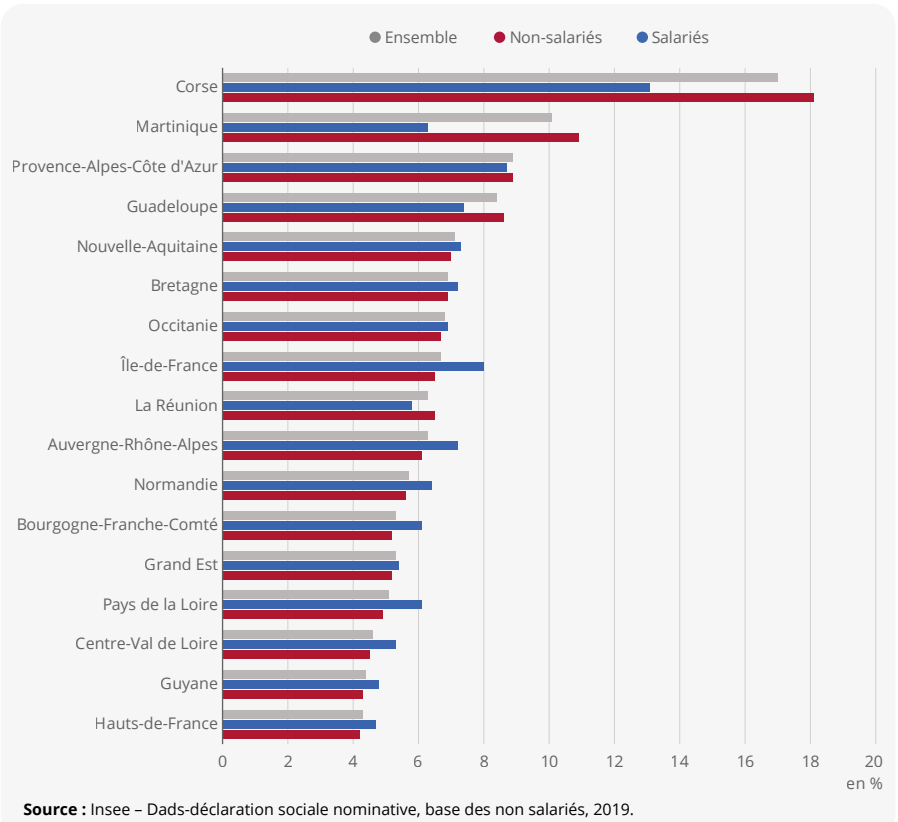

Source : Insee – Dads-déclaration sociale nominative, base des non salariés, 2019.

En partenariat avec :

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Comité Martiniquais du Tourisme

de micro-entrepreneur est peu utilisé et concerne environ un travailleur indépendant ► **définition** sur dix (12 %), contre quatre sur dix (41 %) en France métropolitaine. Les autres emplois touristiques occupés par les indépendants se répartissent à parts égales entre les entrepreneurs individuels (46 %) et les gérants majoritaires de société (41 %). Les indépendants sont 14 % à pratiquer la multi-activité : 2 % exercent une autre activité d'indépendant et 12 % une activité salariée.

Les plus de 50 ans occupent près de quatre emplois sur dix

Les personnes de moins de 25 ans occupent un emploi touristique salarié sur dix (11 %) et représentent seulement 1 % des indépendants, ce qui constitue la proportion la plus faible des régions françaises. Les jeunes exercent le plus souvent dans le secteur du commerce de détail non alimentaire (30 %), suivi de la restauration et des cafés (18 %).
Les personnes âgées de 25 à 49 ans constituent le groupe le plus important des emplois touristiques (53 %). Un tiers d'entre elles (35 %) s'orientent vers le commerce de détail non alimentaire où elles occupent six emplois sur dix (59 %). Les seniors de 50 ans et plus occupent 37 % des emplois touristiques. Un quart d'entre eux (25 %) travaillent dans les métiers de l'hébergement et un autre quart (27 %) vers les emplois du commerce de détail non alimentaire.
L'âge moyen des personnes occupant un emploi touristique en Martinique est le plus élevé de toutes les régions françaises. Les travailleurs martiniquais affichent un âge moyen de 42 ans pour les salariés et de 52 ans pour les non-salariés, soit respectivement quatre et cinq ans de plus que pour l'ensemble de la France.
Les femmes occupent la majorité des emplois touristiques en Martinique (55 %). Ce constat est plus marqué parmi les salariés où elles occupent 56 % des postes contre 43 % des emplois détenus par les indépendants. Dans les activités de soins esthétiques et corporels, elles occupent neuf postes sur dix. En revanche, elles sont moins présentes dans les sports et loisirs (quatre postes sur dix).

Les salariés du tourisme sont majoritairement des employés et des ouvriers

En Martinique, les employés et ouvriers occupent huit emplois touristiques salariés sur dix ► **figure 2**. Toutefois, le secteur du patrimoine et de la culture qui comprend notamment les arts du spectacle vivant, les salles de spectacles, les musées et les jardins botaniques, présente des particularités par rapport aux autres activités liées au tourisme. La proportion de cadres et professions intermédiaires y est en effet la plus élevée (80 % contre 17 % en moyenne). De même, le temps partiel y est largement répandu et concerne la moitié des effectifs, soit quatre fois plus que la moyenne de l'ensemble des autres secteurs d'activité du tourisme. La part des salariés sous contrats à durée indéterminée (CDI) y est également la plus faible : 26 % contre 68 %. Ce type de contrat est le plus souvent attribué dans les activités de soins esthétiques et corporels où il représente 83 % des emplois.

► 2. Répartition des emplois touristiques salariés selon la catégorie socio-professionnelle

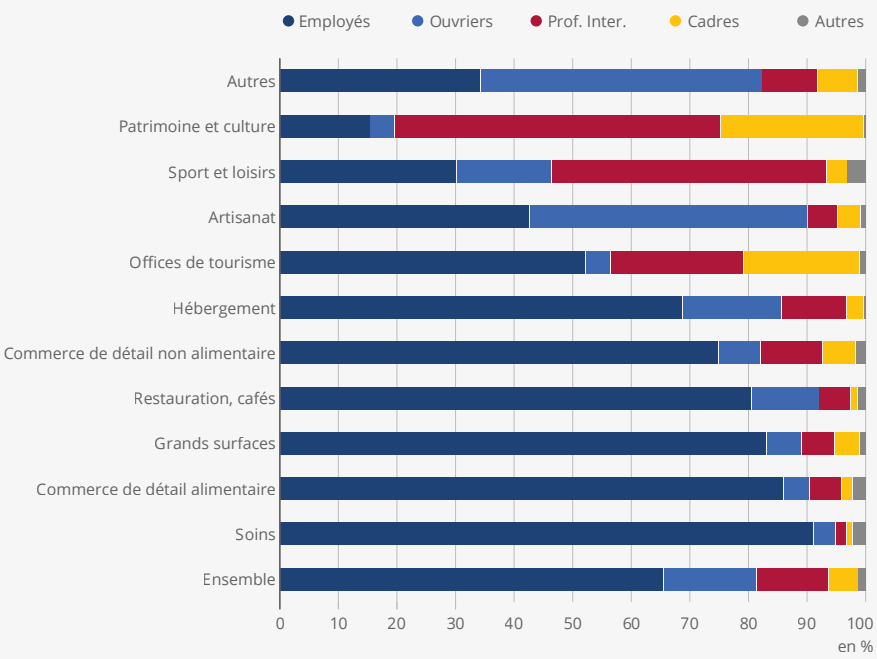

Lecture : 80,5 % des emplois touristiques de la restauration et des cafés sont occupés par des employés.
Source : Insee – Dads-déclaration sociale nominative, base des non salariés, 2019.

Le salaire horaire net moyen des salariés du tourisme en Martinique, est proche de la moyenne nationale

En Martinique, le salaire horaire net moyen des salariés dans les activités du tourisme est de 12,2 €, proche de celui versé dans les activités équivalentes au niveau national (12,5 €). La Martinique figure ainsi au quatrième rang des régions les mieux rémunératrices avec la Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Île-de-France est la région où la rémunération horaire nette moyenne est la plus élevée (13,9 €) et la Guyane où elle est la plus faible (11,2 €).

Avec un salaire horaire net moyen de 17,1 €, les offices du tourisme affichent la rémunération la plus élevée parmi les emplois touristiques de la région.
Le secteur du patrimoine et de la culture affiche une moyenne de 14,8 € de l'heure. Les secteurs les moins rémunérateurs sont les mêmes qu'au niveau national : il s'agit des activités de soins esthétiques et corporels (9,5 €), du commerce alimentaire de détail (10,0 €) et de la restauration-café (10,3 €).
En 2019, la fréquentation touristique en Martinique génère un volume de 3 430 000 nuitées dans les meublés et 1 320 000 nuitées dans les hôtels ► **figure 3**. Les locations de meublés touristiques enregistrent une augmentation du nombre de nuitées en 2019, contrairement aux hôtels dont leur nombre de nuitées diminue. La crise sanitaire liée à la Covid-19, marquée par des restrictions sanitaires et des contraintes de déplacements, a affecté le développement du tourisme en 2020 et 2021.

La fréquentation des meublés en 2022 retrouve les niveaux d'avant la crise sanitaire

Malgré cette crise sanitaire, l'offre de locations de meublés touristiques en Martinique continue de s'accroître sur les plateformes de réservation en ligne. Le nombre de locations sans prestations hôtelières passe ainsi de 7 900 en 2019 à 8 700 en 2022. Si le taux d'occupation ► **définition** a chuté pendant la crise sanitaire, il a retrouvé en 2022 son niveau de 2019. Ainsi, la fréquentation progresse de 7 % par rapport à 2019

pour atteindre 3 686 000 nuitées en 2022. La clientèle séjourne également plus longtemps, avec 2 jours de plus qu'en 2019. La durée moyenne de séjour en Martinique des touristes extérieurs est de 12 jours.

La hausse des nuitées par rapport à 2019 est essentiellement due à la clientèle des Caraïbes (+77 %) et aux touristes en provenance de France (+12 %). Les touristes du Canada peinent à revenir en Martinique, leur fréquentation chute de 64 %. Cette clientèle ne représente plus que 3 % de la fréquentation des meublés par des non-résidents en 2022, contre 9 % en 2019. Ce repli important des touristes canadiens contribue à la baisse de la fréquentation étrangère dans les meublés (-9 %).
Le délai moyen de réservation des meublés est de 54 jours. Les touristes non résidents réservent avec un délai moyen de 81 jours en 2022, comme en 2019. La moitié d'entre eux (46 %) réservent leur séjour au moins trois mois avant leur départ, un tiers (32 %) entre un et trois mois et un cinquième (22 %) moins d'un mois.

Malgré un rebond touristique en 2022, la fréquentation des hôtels reste inférieure à celle de 2019

Contrairement aux meublés touristiques, l'offre d'hébergements hôteliers diminue par rapport à 2019. En effet, sous l'effet de la crise sanitaire, l'offre hôtelière chute de 27 % en 2020 et de 14 % en 2021.
En 2019, les 44 établissements hôteliers de la Martinique, proposent un cumul annuel de 1 123 371 chambres. Du fait des fortes baisses de fréquentation touristique, les taux d'occupation des établissements restés ouverts à l'accueil des touristes passent de 62 % en 2019 à 49 % en 2020 et 40 % en 2021.
L'année 2022 marque le rebond de la fréquentation touristique et les hôtels enregistrent 1 177 000 nuitées. Cette reprise leur permet de retrouver un taux d'occupation proche de celui de 2019 (58 %). La fréquentation reste toutefois moins élevée de 11 % comparée à 2019.
Les nuitées de la clientèle nationale baissent de 9 % et celles de la clientèle de l'étranger de 19 %. Les plus fortes baisses de fréquentation étrangère concernent la clientèle d'Amérique du Nord avec 24 640 nuitées de moins comparé à 2019 (-33 %). Parmi les clients de l'étranger fréquentant traditionnellement la Martinique, seuls ceux en provenance de Belgique et de Suisse sont venus plus nombreux. La clientèle hôtelière séjourne en moyenne 3,6 jours par établissement en 2022, soit 0,2 jour de moins qu'en 2019.

► 3. Nuitées dans les meublés et dans les hôtels en Martinique

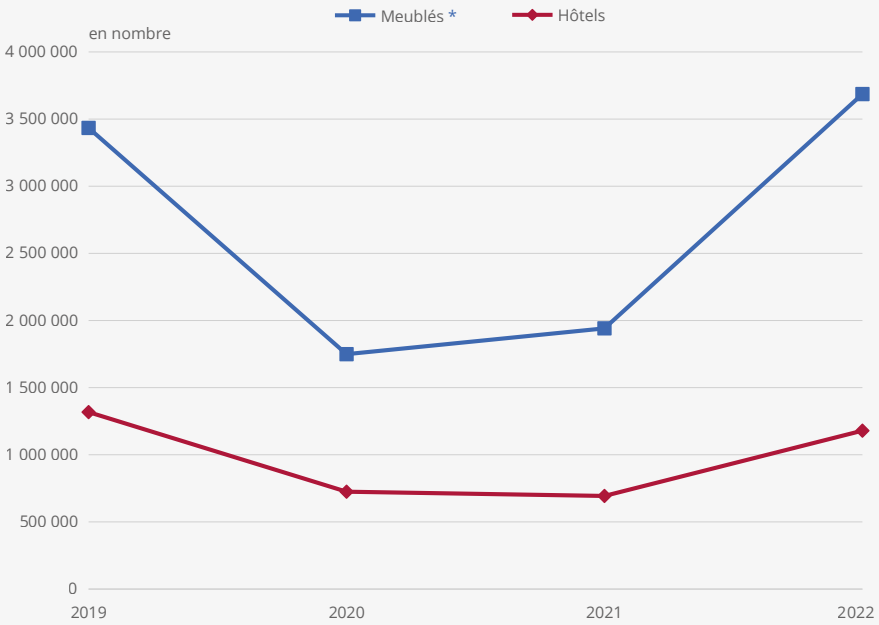

* Meublés de tourisme réservés sur les principales plateformes de réservation par Internet.
Source : INSEE – enquête de fréquentation dans l'hôtellerie, Eurostat, CMT –.

► Encadré 1 – Destination France : Plan de reconquête et de transformation du tourisme

Le secteur du tourisme a été lourdement marqué par la crise sanitaire. Pour soutenir le secteur, le gouvernement français met en place un plan de reconquête et de transformation : Destination France en 2021. Il a pour but de conforter la France et ses territoires dans sa place de première destination touristique mondiale et d'en faire la première destination de tourisme durable grâce à un secteur porteur d'excellence, de croissance et d'emploi. Le budget alloué à la déclinaison du plan jusqu'en 2024 est de 1,9 milliard d'euros.

Le plan de reconquête et de transformation s'inscrit dans une dynamique de contractualisation État-Région visant à l'adapter de façon opérationnelle en fonction des réalités du territoire.

Dans le cadre de la mesure 1 de l'axe 1 « Lancer une grande campagne nationale de communication et instituer une semaine des métiers du tourisme pour valoriser les métiers et carrières du secteur notamment auprès des jeunes », un portail de l'emploi a été mis en place (https://www.martiniqueemploitourisme.fr/). Puis, en avril 2023, une semaine de découverte des métiers du tourisme a été proposée pour mettre en relation l'offre et la demande d'emploi du secteur en Martinique et au niveau national.

► Encadré 2 – Les orientations stratégiques 2023 du Comité Martiniquais du Tourisme

Le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) vise à promouvoir la Martinique en tant que destination de qualité, responsable et profitable à tous. Cette approche valorise les atouts naturels et culturels, et mobilise les acteurs du tourisme dans une dynamique de qualité.
Une des principales missions du CMT est de développer la desserte aérienne, en ciblant les clientèles, selon leurs motivations, en France hexagonale, en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, en Europe, en Amérique du Nord, ou au Brésil.

Les orientations stratégiques du CMT consistent également à soutenir l'émergence d'une offre éco-touristique et à structurer des niches thématiques telles que le nautisme, la plongée, la culture, la gastronomie, la croisière, le tourisme d'affaires et de congrès, de santé et de bien-être. Enfin, il offre un soutien aux tournages cinématographiques et organise des événements à portée internationale.

Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie-restauration s'effondre pendant la crise sanitaire

En 2019, les 1 353 unités légales de l'hôtellerie-restauration (hors micro-entreprises au sens fiscal), génèrent un chiffre d'affaires hors taxe de 463 millions d'euros avec une valeur ajoutée de 174 millions d'euros. Le taux de valeur ajoutée du secteur est supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs économiques marchands (38 % contre 26 %). En 2020, le secteur, qui comprend 1 393 unités légales, fait partie des activités marchandes les plus impactées

par la crise sanitaire. La forte diminution de la fréquentation touristique se traduit par une baisse significative du chiffre d'affaires du secteur, le portant à 342 millions d'euros (-26 % par rapport à 2019). Avec 107 millions d'euros, le taux de valeur ajoutée descend à 31 %, alors qu'il évolue peu dans le secteur marchand (25 %).

Éric Mével, Maurice Bilionière (Insee),
Bruno Marques (CMT),
Véronique Rémir (DEETS Martinique)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthodologie

L'emploi touristique englobe les activités, qui correspondent à l'emploi généré par la présence de touristes sur un territoire, concerne les activités qui fournissent directement un bien ou un service aux touristes. Les activités pour lesquelles il est difficile de localiser précisément les touristes bénéficiaires, telles que les agences de voyage, les transports sont exclus de cette catégorie. La totalité des emplois des activités dites 100 % touristiques (hébergements, musées, parcs d'attraction, etc.) est comptée comme emplois touristiques.

Pour les activités partiellement liées au tourisme comme les restaurants, bars, commerces, casinos, etc., l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents, car certains établissements ne répondent pas uniquement aux besoins de la clientèle touristique, les résidents permanents les fréquentant également. La fréquentation touristique s'entend au sens large : elle concerne aussi bien les touristes extérieurs que les touristes résidents, les touristes de loisirs que les touristes d'affaires. La mesure des nuitées hôtelières est fournie par l'enquête de fréquentation touristique menée chaque année par l'INSEE auprès des hôtels de Martinique. La mesure des nuitées des meublés de tourisme est issue des principales plateformes de réservations.

L'enquête de fréquentation touristique est réalisée mensuellement par l'Insee auprès des établissements hôteliers de 5 chambres minimum, qu'ils soient classés de 1 à 5 étoiles ou non-classés.

► Définitions

Les **meublés de tourisme** sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme. Ils sont en effet réservés à l'usage exclusif du locataire et ne comportent ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location, tandis que pour les meublés de tourisme, il ne l'est pas nécessairement.

Le nombre de **nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement : deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le **taux d'occupation dans les hôtels** est le rapport entre le nombre de chambres occupées et le nombre de chambres offertes par les hôtels. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres occupées au nombre de chambres totales des hôtels qu'ils soient ouverts ou fermés.

Pour les **meublés**, le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de meublés occupés et le nombre de meublés offerts à la location touristique.

Un **touriste** est une personne qui se rend dans un lieu distinct de son environnement habituel pour une période inférieure à douze mois consécutifs, à des fins de loisirs ou pour affaires, et dont le motif principal est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité. Il doit passer au moins une nuit dans un établissement d'hébergement collectif ou privé du lieu / pays visité.

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux de commerce, Sécurité sociale, DGFiP…) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Les données régionales de **chiffre d'affaires** sont issues des déclarations des unités légales dites mono-régionales, c'est-à-dire celles dont tous les établissements sont situés dans la même région.

La **valeur ajoutée** est le solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Selon le Code de la sécurité sociale, **un travailleur indépendant ou non-salarié** se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.

► Pour en savoir plus

- **Wilczynski A. (Insee)**, « Une saisonnalité très faible de l'emploi touristique dans les départements d'outre-mer », Insee-Focus n° 295, avril 2023.
- **Creignou A., Mével É. (Insee), Saint-Hilaire P. (Conseil Régional)**, « 8 000 emplois liés au tourisme en Guadeloupe en 2019 », Insee Analyses Guadeloupe n° 65, février 2023.
- **Marques B. (CMT)**, « En Martinique, la fréquentation touristique retrouve ses fondamentaux d'avant crise », Bilan économique 2022 – Insee Conjoncture Martinique n° 24, juin 2023.
- **Mével É. (Insee)**, « En 2022, la fréquentation des hôtels de la Martinique reste en deçà du niveau de 2019 », Bilan économique 2022 – Insee Conjoncture Martinique n° 24, juin 2023.

Insee Antilles-Guyane
Service territorial
de Martinique
Pôle Technologique
de Kerlys
5, rue Saint-Christophe -
97262 Fort-de-France

Directeur de la publication :
Jean-Baptiste Herbet

Rédacteur en chef :
Stéphane Luquet

Maquette :
Luminess SAS

@InseeDirag
@inseedirag
www.insee.fr

ISSN : 2417-0771

© Insee 2023
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur